MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SPORTIF

applicables au 15 septembre 2025

votées par le Comité directeur du 30 mai 2024

1. Les Jeunes

Annexe 1 – Les jeunes

Article 3 – Le sur classement

Les G-18 et F-18 surclassés peuvent évoluer avec les Seniors :

- Dans le championnat des clubs sportifs (volet Club possible).
 - Dans le championnat des AS 3^{ème} et 4^{ème} division, sauf pour les athlètes figurant sur la liste ministérielle des sportifs classés « Relève ». Un jeune ne se substitue pas à un 4^{ième} division.
 - Dans les concours nationaux comme complément d'équipe.
 - Dans les compétitions non officielles (concours Propagande, Promotion, Loisir).
- Les athlètes figurant sur la liste ministérielle des sportifs classés « espoirs » qui souhaiteraient participer à une épreuve traditionnelle seront impérativement placés en «3ème division ». Ils ne peuvent donc pas participer aux compétitions réservées aux 4ième division.
- Dans les concours dédiés M3 comme complément d'équipe
- Dans le CDF Quadrette, comme complément d'équipe
- Dans le CDF Double Mixte, même en formation homogène

Article 8 – Les épreuves

5. Le Tradipoint

Durée de la partie

La durée attribuée à chaque partie est de :

- 30 min pour les moins de 11 ans et moins de 13 ans,
- 45 min pour les moins de 15 ans.
- Possibilité de faire l'épreuve en 8 mènes

Gain de la partie

Le gagnant est celui qui, à la fin du temps prévu (mène en cours terminée ou à la fin de la 8ème mène) a le plus grand nombre de points.

L'égalité est permise.

8. Tir rapide

Position du tapis : Utilisation des tapis de progressif au même emplacement.

| Catágorios | Position des cibles | | | |
|------------|---------------------|------------|--|--|
| Catégories | Filles | Garçons | | |
| - de 15 | 1 | 1 | | |
| - de 18 | 1 | ≟ 1 | | |

Article 9 - Les manifestations officielles

- 1. Championnat de France Simple
- 2. Championnat de France Double

Le nombre de qualifiés sera donné en janvier/février de la saison en cours, en fonction des effectifs et de la participation des saisons précédentes

3. Championnat de France Combiné

Le nombre de qualifiés sera donné en janvier/février de la saison en cours, en fonction des effectifs et des performances.

4. Championnat de France de Tirs

Le nombre de qualifiés sera donné en janvier/février de la saison en cours, en fonction des effectifs et des performances.

Qualification:

La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques ou des personnes référencées à la FFSB.

5. Championnat de France Open de Relais

Le Championnat L'Open de Tir en Relais fera l'objet d'une circulaire précisant le déroulement de ce championnat. Cette circulaire sera diffusée en temps utile.

Nombre de sélectionnés :

G18: 8 F18: 6 G15: 4 F15: 3

Qualification:

La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques.

6. Omnium Jeunes

Composition:

• La composition des équipes se fait au niveau soit du comité sportif, soit à défaut du PADB, soit à défaut de la ligue bouliste régionale et à défaut du regroupement de ligues (Les regroupements devront être validés par la F.F.S.B.).

Coupe d'Europe des clubs U18

L'équipe vainqueur de l'Omnium U18 est qualifiée pour la prochaine Coupe d'Europe des clubs U18. Cette équipe devra être composée d'au moins une féminine licenciée dans le Comité sportif, à défaut dans le PADB, et à défaut dans la LBR.

7. OPEN TRIPLE U18

Une compétition traditionnelle OPEN TRIPLE U18 sera organisée en parallèle du Championnat de France Quadrettes Séniors.

L'équipe peut être composée de 3 ou 4 joueurs U18 ou U15 surclassés (même en composition homogène).

L'Open Triple U18 fera l'objet d'une circulaire, diffusée en temps utile, précisant le déroulement et l'organisation de cette compétition.

2. La réforme F2

Chapitre 5 – Les compétitions

Article 41.a.2. - Féminines F2

Les inscriptions aux concours qualificatifs F2 sont ouvertes à une date définie par la FFSB.

Une commission est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

- Les inscriptions sont prises pour moitié par les organisateurs et pour moitié dans le système informatique fédéral « Bouly ».
- Dans un premier temps, chaque double pourra s'inscrire à 6 compétitions dont 5 maximums auprès des organisateurs.
- Une semaine après l'ouverture des inscriptions dans Bouly, une 2^{ème} session permettra de compléter les concours sans restriction et d'obtenir 9 concours.
- 1 place est conservée dans chaque concours basé sur 16 doubles pour permettre le travail d'harmonisation de la commission.
- Les équipes issues d'AURA sont interrogées sur leur vœu d'inscription à une compétition lointaine
- Les capitaines reçoivent un identifiant qui leur permet de s'inscrire, par l'intermédiaire de « BOULY », aux concours Nationaux qualificatifs. La liste des équipes inscrites peut être consultée sur le site Internet.
- Un chèque global de validation ou un virement, du montant des frais de participation (un par concours et libellé au nom de l'AS organisatrice) doit être adressé à la FFSB par voie postale et au plus tard 10 jours après l'inscription. Ce chèque ne sera pas encaissé avant la date du concours.
- Toute équipe ne peut s'inscrire qu'à un seul concours National par week-end. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive s'expose à des sanctions sportives et disciplinaires.

Toute équipe régulièrement inscrite qui ne se désiste pas au moins 30 jours avant la date prévue du début de la compétition, s'engage à participer à celle-ci.

Ce désistement réglementaire entraîne l'impossibilité de réinscription à un autre concours national du même week-end. Il doit être aussitôt confirmé à la FFSB ou par mail. Dans ce cas le montant de l'inscription sera restitué à l'équipe.

ARTICLE 55 – Concours nationaux F2

1. Déroulement des concours

A compter de la saison 2024/2025, la F.F.S.B. met en place un championnat basé sur 48 équipes de F2 sur 10 étapes proposant chacune 3 concours 16 doubles par groupes.

Pour chaque concours, les groupes seront définis par tirage au sort informatisé.

En groupe, chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe. Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée. En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. – Annexe 5 du règlement sportif). Chaque équipe désigne 1 pointeuse et 1 tireuse.

Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} jouent une partie de classement.

L'attribution des points est la suivante :

| | | Pts collectifs | Pts individuels |
|--------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| | Partie de Groupe Jouée et Gagnée | 2 pts | 1,5 pts |
| | Bonus 1 ^{er} de groupe | 6 pts | |
| | Bonus 2 ^{ème} de groupe | 4 pts | |
| | Bonus 3 ^{ème} de groupe * | 2 pts | |
| POINTS | 1/8^{ème} Finale | 3 pts | 3 pts |
| NI | ¼ Finale | 3pts | 3 pts |
| | ½ Finale | 4 pts | 4,5 pts |
| | Perdant ½ finale | 2 pts | |
| | Finale | 4 pts | 4,5 pts |
| | Partie de Classement | 2 pts | 1,5 pts |

^{*} Ce bonus ne s'applique pas aux groupes de 3 pour les équipes n'ayant gagné aucune partie.

| Déroulement horaire | Doubles (Parties en 1h30) | | | |
|-----------------------------------|---------------------------|-------|--|--|
| Deroulement noraire | Samedi ou dimanche | | | |
| 1 ^{ère} partie de groupe | 8h00 | 9h30 | | |
| 2 ^{ème} partie de groupe | 10h00 | 11h30 | | |
| 3 ^{ème} partie de groupe | 13h30 | 15h00 | | |
| ½ finale + parties | 15h30 | 17h00 | | |
| classement | 151130 | | | |
| Finale | 17h30 | 19h00 | | |

Possibilité pour l'organisateur de demander un début de compétition à 9h00.

2. Précisions financières :

Dotation des concours.

L'inscription est de 25 € par concours doubles.

Chaque partie gagnée est primée.

3. Charte de bonne conduite :

- Point 1

Chaque équipe évoluera sous la responsabilité du chef d'équipe, en concertation avec l'AS, ou ESB dont il dépend. Il sera le responsable et l'interlocuteur sportif, financier et juridique auprès de la FFSB.

- Point 2

L'engagement au championnat F2 est conditionné par la déclaration d'une équipe conforme (maxi 3 joueuses) et du paiement total du droit d'inscription de 250 € (10 concours x 25 €) par chèque ou virement, la FFSB fera le virement correspondant à chaque organisateur.

- Point 3

Les équipes doivent obligatoirement participer à la totalité du programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

- Point 4

Le forfait non excusé d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

- Point 5

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, les joueuses recevront une licence rouge F2 pour le reste de la saison sportive, sans possibilités de participation aux championnats officiels de la saison en cours. Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris pour la saison suivante sur saisine du conseil national de discipline de 1ère instance par le Président de la FFSB. Les droits d'inscriptions ne seront pas restitués et seront reversés aux organisateurs pénalisés.

- Point 6

Une fois le championnat engagé, un forfait général constaté avant la 7^{ème} journée entraîne l'annulation de la totalité des résultats de cette équipe.

- Point 7

En cas de non-participation et de non-respect du calendrier, c'est l'AS qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et financières de 750 €.

- Point 8

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

- Point 9

Règle des montées et des descentes en F2 (Application pour le compte de la saison 2025/2026 et les suivantes) :

- les 3 premières accèdent à la Ligue Sport Boules F1, elles sont remplacées par les 3 descentes de la Ligue Sport Boules F1
- les équipes classées de la 4^{ème} à la 42^{ème} places restent en F2 pour la saison suivante
- les 2 finalistes du championnat de France Doubles F3 montent en F2
- accession de 4 équipes F3 au cumul des points individuels des 2 joueuses de l'équipe déclarée.
- si une équipe qui devait se maintenir en F2 ne repart pas, la 43 ème est repêchée et ainsi de suite

Chapitre 6 – Les féminines

ARTICLE 92 - PREMIERE DIVISION (F1)

3. Montées - Descentes

Les 14 13 premières équipes issues du classement spécifique 1ère division Féminine (prise en compte de tous les résultats) à la fin de la saison se maintiennent obligatoirement en F1.

Les 2 3 premières équipes issues du classement F2 accèdent à la 1^{ère} division sauf si l'AS est déjà représentée par deux équipes. Dans ce cas on prend la ou les suivantes.

ARTICLE 93 - DEUXIEME DIVISION (F2)

1. Composition

Les 150 joueuses ayant obtenu le plus grand nombre de points, hormis les F1, sont classées en F2.

Pour le compte de la saison 2024/2025

Les 2 dernières équipes du classement spécifique F1 Doubles 2023/2024 descendent e F2.

Les 2 premières équipes du classement spécifique F2 Doubles 2023/2024 accèdent obligatoirement à la Ligue Sport Boules F1.

Les 40 équipes suivantes (3^{ème} à la 42^{ème} places) se maintiennent obligatoirement en F2 et participent au championnat F2. Pour la 1^{ère} saison d'application, il est admis que des équipes puissent renoncer au maintien. Dans ce cas, l'équipe classée 43^{ème} est repêchée et ainsi de suite.

Les 2 finalistes du championnat de France Doubles F3 montent en F2.

Accession de 4 équipes F3 au cumul des points individuels des 2 joueuses de l'équipe déclarée.

Au terme de la saison 2023/2024, si une équipe de F2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 43^{ème} équipe du classement de F2 est repêchée et ainsi de suite.

A compter de 2024/2025, les 3 premières équipes du classement spécifique Doubles F2 accèdent à la Ligue LSBF1, les équipes classées de la 4^{ème} à la 42^{ème} places se maintiennent en F2 et les 6 dernières descendent en F3.

Les 3 dernières équipes du classement F1 descendent en F2.

Les finalistes du championnat de France Doubles F3 montent en F2.

4 équipes issues des filles classées en F2 par les points.

Si une équipe de F2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 43^{ème} équipe du classement de F2 est repêchée et ainsi de suite.

En cas de refus de maintien ou d'accession en Ligue Sport Boules F1 d'une équipe les joueuses qui la constituaient ne pourront pas descendre en F3 la saison suivante.

2. Déclaration des équipes (en début de saison)

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueuses.

Au minimum 1 joueuse doit être classée en F2 pour déposer une candidature d'équipe.

Toutes les joueuses d'une équipe déclarée en F2 se verront délivrer une licence F2.

Les équipes sont reconnues par 2 critères : - Le nom de l'AS

- Le nom du chef d'équipe.

Chaque double a un code d'identification ($\frac{12}{12}$ NF2 - ...).

Les déclarations d'équipes 2^{ème} division pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 14 août.

Au 15 août, la FFSB valide ces équipes constituées et leur code d'identification.

Les licences des joueuses peuvent alors être éditées.

Au sein d'une AS les joueuses de 2^{ème} division non incorporées dans une équipe déclarée restent obligatoirement classées dans cette division.



Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :

En cas de décès ou d'incapacité définitive, une joueuse peut être remplacée. Cette remplaçante ne peut être issue d'une autre équipe constituée.

3. La réforme M2

Chapitre 5 – Les compétitions

Article 41.a.2. - Masculins M2

Les inscriptions aux concours qualificatifs M2 sont ouvertes à une date définie par la FFSB.

Une commission est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

- ✓ Les inscriptions sont prises pour moitié par les organisateurs et pour moitié dans le système informatique fédéral « Bouly ».
- ✓ Dans un premier temps, chaque équipe pourra s'inscrire à 5 4 compétitions quadrettes maximum auprès des organisateurs.
- ✓ 2 places sont conservées dans chaque concours basés sur 16 ou 32 quadrettes pour permettre le travail d'harmonisation de la commission.
- ✓ Les équipes issues d'AURA ont l'obligation d'effectuer 1 ou 2 déplacements lointains a minima, elles seront interrogées sur leurs vœux d'inscription.
- ✓ Les capitaines reçoivent un identifiant qui leur permet de s'inscrire, par l'intermédiaire de « BOULY », aux concours Nationaux qualificatifs. La liste des équipes inscrites peut être consultée sur le site Internet.
- ✓ Tous les chèques d'inscription doivent être adressés à la FFSB par voie postale et au plus tard 10 jours après l'inscription. Ce chèque ne sera pas encaissé avant la date du concours.

ARTICLE 54 – Concours nationaux M2

1. Déroulement des concours

A compter de la saison 2023/2024, la F.F.S.B. met en place un championnat basé sur 64 équipes de M2 sur x étapes proposant chacune soit 1 concours 64 quadrettes, soit 2 concours 32 quadrettes, soit 4 concours 16 quadrettes.

Les concours basés sur 32 ou 64 quadrettes se déroulent par poules, ceux basés sur 16 quadrettes par groupes un système de poules aménagé de la façon suivante :

- ✓ Première phase :
 - O Les équipes A et B sont opposées l'une à l'autre.
 - o Les équipes C et D sont opposées l'une à l'autre.
- ✓ Deuxième phase :
 - o Le gagnant de la rencontre A-B est opposé au gagnant de la rencontre C-D.
 - o Le perdant de la rencontre A-B est opposé au perdant de la rencontre C-D.

L'équipe ayant gagné 2 parties est classée première de sa poule, l'équipe ayant perdu les 2 parties est classée 4ème de sa poule.

- ✓ Troisième phase Barrage :
 - Les 2 équipes ayant gagné et perdu (ou inversement) une partie sont opposées l'une à l'autre :
 - Le gagnant est classé deuxième de sa poule.
 - Le perdant est classé troisième de sa poule.

Pour chaque concours, les groupes ou poules seront définies par tirage au sort informatisé.

En groupe, chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe. Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée. En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ←—Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. — Annexe 5 du règlement sportif). Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

Au 4^{ème} tour, une partie de classement oppose entre elles les équipes ayant obtenu le même classement dans leur groupe.

L'organisateur a la possibilité de faire disputer une finale entre les 2 vainqueurs des parties de classement opposant les 1ers de groupe qui sera primée, mais n'attribuera pas de point.

Les ½ finales opposent les 4 équipes classées 1ère de chaque groupe, puis les vainqueurs disputent la finale. Les perdants disputent une partie de classement.

Les 2èmes de poule jouent une partie de classement contre un 3^{ème} de poule.

Les 4èmes de poule jouent une partie de classement entre eux.

L'attribution des points est la suivante :

| | Partie de Groupe Jouée et Gagnée | 2 pts |
|-------|--|------------------|
| | Bonus 1 ^{er} de groupe | 6 pts |
| | Bonus 2^{ème} de groupe | 4 pts |
| STNIO | Bonus 3 ^{ème} de groupe * | 2 pts |
| l Ri | Partie de Classement entre 1ers de groupe | 4 pts |
| | Partie de Classement entre 2èmes de groupe | 3 pts |
| | Partie de Classement entre 3èmes de groupe | 2 pts |
| | Partie de Classement entre 4èmes de groupe | 1 pt |

| | Partie de poule Jouée et Gagnée | 3 pts | | | |
|--------|--|-------|--|--|--|
| | Barrage | | | | |
| | Bonus 1 ^{er} de poule | | | | |
| | Bonus 2 ^{ème} de poule | | | | |
| _ | Bonus 3 ^{ème} de poule * | | | | |
| POINTS | ½ finale | 4 pts | | | |
| NTS | Perdant de la ½ finale | 2 pts | | | |
| | Finale | 5 pts | | | |
| | Perdant de la finale | 2 pts | | | |
| | Partie de classement entre 2èmes et 3èmes de poule | 3 pts | | | |
| | Partie de classement entre ½ finalistes | 2 pts | | | |
| | Partie de classement entre 4èmes de poule | 2 pts | | | |

^{*} Ce bonus ne s'applique pas aux poules de 3 pour les équipes n'ayant gagné aucune partie.

| Déroulement horaire | Quadrettes (Parties en 2h00) | | | |
|---|------------------------------|-------|--|--|
| Deroulement noralie | Samedi ou dimanche | | | |
| 1 ^{ère} partie de poule | 9h30 | 11h30 | | |
| 2 ^{ème} partie de poule | 13h30 | 15h30 | | |
| ½ finale | | | | |
| Barrage | 16h00 | 18h00 | | |
| Partie de classement entre 4èmes de poule | | | | |
| Finale | | | | |
| Partie de classement entre perdants des ½ | | | | |
| finales | 18h30 | 20h30 | | |
| Partie de classement entre 2èmes et | | | | |
| 3èmes de poule | | | | |

2. Précisions financières :

Dotation des concours.

L'inscription est de 60 € par concours quadrettes.

Chaque partie gagnée est primée.

3. Charte de bonne conduite :

Point 1

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB se charge d'établir pour la saison suivante, la liste des 64 équipes qui participeront au championnat M2.

Point 2

Les 64 équipes seront déterminées en fonction du classement à la fin de la saison régulière selon les critères suivants :

- Les 60 premiers du classement
- Champions et sous-champions de France M3 de la saison écoulée

La FFSB se réserve le droit d'attribuer des WILD CARDS pour des cas particuliers et spécifiques

Point 3

Chaque équipe évoluera sous la responsabilité du chef d'équipe, en concertation avec L'A.S. ou l'ESB dont il dépend. Il sera le responsable et l'interlocuteur sportif, financier et juridique auprès de la FFSB.

Point 4

L'engagement au championnat M2 est conditionné par la déclaration d'une équipe conforme (maxi 6 joueurs) et du paiement total du droit d'inscription au plus tard le 31 juillet (ex : 10 chèques de 60 €) chèque global ou virement à la F.F.S.B.

Point 5

Les équipes doivent obligatoirement participer à la totalité du programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

Point 6

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

Point 7

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, une sanction financière de 1 500 € s'appliquera, les joueurs recevront une licence rouge M2 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours. Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris pour la saison suivante sur saisine du Conseil national de discipline de 1ère instance par le Président de la F.F.S.B. Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

Point 8

Les droits d'inscription ne seront pas restitués et seront versés aux organisateurs pénalisés.

Point 9

Une fois le championnat engagé, un forfait général constaté avant la 7^{ème} journée entraine l'annulation de la totalité des résultats de cette équipe.

Point 10

Une fois engagée et en cas de non-participation et de non-respect du calendrier, c'est le capitaine d'équipe et son A.S. d'appartenance qui sont tenus pour responsables.

Point 11

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 12

REGLES DE MONTEES ET DE DESCENTES EN M2:

- Les 3 premières équipes accèdent à la Ligue LSBM2 remplacées par les 3 descentes de LSBM2
- Les 32 premières sont qualifiées au CDF quadrettes et restent en M2.
- De la 33^{ème} à la 48^{ème} places, les équipes restent en M2 pour la saison suivante.
- En cas d'arrêt pour l'année suivante, le responsable d'AS ou Chef d'équipe doit le signaler par courrier à la FFSB qui le remplacera par la 49^{ème} équipe etc.
- Le champion et le sous-champion M3 accèdent à la M2
- Les 14 autres places seront réparties par les montées M3, montées préalablement établies par une charte mise en place par la FFSB.

Annexe 3 – C – Championnats de France Doubles ARTICLE 16 – M2 –32 équipes

Seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

Le championnat de France Doubles M2 comprendra **32** équipes, réparties en 8 poules de 4, les qualifications s'effectuent de la manière suivante :

Lors des 4 journées de concours nationaux Doubles, chaque compétition qualifie directement :

- ✓ Le vainqueur d'un 32
- ✓ Le vainqueur et le finaliste d'un 64

soit un total de x places ainsi attribué.

32 – x équipes sont qualifiées par le classement final Doubles M2 à condition de justifier d'un minimum de 3 participations.

La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles M2, sera établi.

Constitution des 8 poules de 4 avec 2 équipes qualifiées (P1 à 8)

Dans la mesure du possible, les poules sont constituées de 2 équipes qualifiées par les CND et 2 équipes issues du classement en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue de la saison des concours Nationaux.

| Poule I | A | équipe 1 | ₽ | équipe 32 | E | équipe 16 | Đ | équipe 17 |
|------------|---|---------------------|---|----------------------|---|----------------------|---|----------------------|
| Poule II | A | équipe 2 | В | équipe 31 | € | équipe 15 | Đ | équipe 18 |
| Poule III | A | équipe 3 | В | équipe 30 | E | équipe 14 | Đ | équipe 19 |
| Poule IV | A | équipe 4 | ₿ | équipe 29 | C | équipe 13 | Ð | équipe 20 |
| Poule V | A | équipe 5 | ₿ | équipe 28 | C | équipe 12 | Ð | équipe 21 |
| Poule VI | A | équipe 6 | ₿ | équipe 27 | C | équipe 11 | Ð | équipe 22 |
| Poule VII | A | équipe 7 | В | équipe 26 | E | équipe 10 | Ð | équipe 23 |
| Poule VIII | A | équipe 8 | B | équipe 25 | E | équipe 9 | Đ | équipe 24 |